

Date de la convocation : 20 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX SEPT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY –Jocelyne VIET - Roger DELSOL - Pascale YVIN - David JACQUET - Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE - karine LEROY - Michel LEBRETON - Emmanuelle LEGRAS - Jean-Marie RADOTIN

**ÉTAIENT EXCUSES :** Paul-Marie CACHEUX (pouvoir à Gérard BARTHELEMY) –Bernadette ROEGIERS -

**Secrétaire de Séance :** Cathia BAILLIF

\* \*  
\*

**Antenne relais de téléphonie mobile Free mobile**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- considérant la demande de FREE MOBILE et la nature du projet d'implantation d'une antenne relais
- considérant l'intérêt d'un tel équipement public pour conforter le service rendu à la population

le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions

- ACCEPTE l'implantation d'une antenne relais, selon les caractéristiques présentées, sur une superficie de 20 m2 issue du terrain communal cadastré YH 44 au lieu-dit Bel Air (près de la station d'épuration)
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante, moyennant un loyer annuel de 4 000 €
- S'ENGAGE à informer les riverains de l'édification de cette nouvelle antenne relais.

**Personnel**

Monsieur le Maire communique sur la réduction budgétaire des contrats aidés annoncée par l'Etat. Il informe des conséquences pour le fonctionnement de nos services communaux.

En effet, quatre postes de contrats aidés complètent actuellement les équipes du personnel communal (service périscolaire – service voirie/espaces verts – service bâtiment – service scolaire école maternelle)

L'incidence budgétaire n'est pas neutre, puisque la pérennisation de ces contrats entraînerait une charge financière complémentaire de l'ordre du 80 000 € de charges de personnel, soit une augmentation de près de 10 % de la masse salariale.

Les emplois concernés correspondent à un réel besoin permettant, dans un contexte financier de plus en plus restreint, de satisfaire au mieux les objectifs fixés par le Conseil Municipal pour un service public de qualité.

Chacun regrette que la décision de l'Etat s'impose brutalement aux collectivités locales dont les budgets sont de plus en plus difficiles à équilibrer, et dont les charges leur incombant sont de plus en plus conséquentes.

Après échange, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDENT que liste des travaux à engager au cours des prochaines années soit affinée

DECIDENT d'engager d'ici à la fin Mars une réflexion sur la réorganisation des services en corrélation avec la prospective budgétaire afin de quantifier au mieux les moyens en personnel

DECIDENT dans cette attente de créer 4 postes pour besoin occasionnel pour une durée allant jusqu'au 31 mars 2018.

### **Règlement « espace de la Vallée »**

Pour améliorer et rendre plus efficace le dispositif de réservation de l'espace de la Vallée, le Conseil Municipal complète ainsi les alinéas 1 et 3 du règlement adopté le 13 Juin 2016 :

**Alinéa 1 - Dispositions Générales :** "Les associations ou particuliers qui souhaitent utiliser une des salles de l'Espace de la Vallée doivent en faire une demande écrite auprès de la Mairie de LA MENITRE. *Les demandes doivent se faire au moins 1 mois avant la date d'utilisation.* »

**Alinéa 3 - Conditions générales d'utilisation** "Pour toute location, un état des lieux sera fait avant et après l'utilisation. A la remise des clefs, l'utilisateur remettra un chèque caution de 500€, à l'ordre du Trésor Public, contre remise d'un récépissé. Cette caution sera restituée au locataire après l'état des lieux et la restitution des clefs - *au plus tard 7 jours après l'état des lieux.* En cas de dégradation importante constatée dans le bâtiment, la commune se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution et de facturer les réparations après notification d'un courrier faisant un état précis des dégradations constatées.

### **gestion du multi-accueil Gabar'ronde et du RAM – avenant au marché de prestation de services**

Les membres du Conseil Municipal,

VU le marché de prestation de service signé avec la Mutualité Française Anjou Mayenne le 23 décembre 2014

VU l'avenant n° 1 signé le 20 décembre 2016 modifiant le titulaire du marché, suite à la reprise de la compétence « enfance jeunesse »

VU les modalités de renouvellement du présent contrat

CONSIDERANT l'opportunité de ce renouvellement pour la continuité du service,

- DECIDENT de renouveler le marché de prestation avec la Mutualité Française Anjou Mayenne pour la gestion du multi accueil « Gabar'ronde » et pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles, sis 7 rue Joliot curie à LA MENITRE pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et selon les modalités du marché initial.

- AUTORISENT le Maire à signer le marché correspondant.

### **Appel à la solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA**

Vu les conséquences humaines et matérielles considérables du passage de l'ouragan IRMA à Saint Barthélémy et Saint Martin (outre-mer),

Considérant l'appel à la solidarité nationale lancée par l'Association des Maires de France au profit des victimes de l'ouragan IRMA

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de participer au fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics et de verser une indemnité de 500 € via la Protection Civile.

## **Aide au lancement de l'association Union Ménétréenne des commerçants et artisans**

Vu la demande de la nouvelle association « Union Ménétréenne des Commerçants et artisans de la MENITRE »

Considérant l'intérêt de cette association pour créer du lien entre les commerçants et les artisans et pour l'impact économique de la commune,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter une subvention exceptionnelle de démarrage, d'un montant de 750 € en faveur de l'association « Union Ménétréenne des Commerçants et artisans de LA MENITRE (UMAC).

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes Baugeois Vallée**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Baugeois Vallée du 21 Septembre 2017

Vu l'article 5211-17 du CGCT,

le Conseil Municipal

- donne un avis favorable à la modification n° 19 des statuts de la Communauté de Communes Baugeois Vallée portant sur l'ajout de la compétence suivante : « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire* » et dans un second temps, sur la définition de l'intérêt communautaire qui se limiterait aux voies communales desservant les déchetteries.

## **Décision modificative budgétaire n° 2**

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux ajustements suivants :

- recettes investissement - 1321. subvention CAF	+ 2 871 €
- dépenses investissement - article 205	
- achat de logiciel service périscolaire	+ 2 871 €

Le Maire,

Jackie PASSET

